

**JE SUIS
JEUNE**
SAINT-HERBLAIN VILLE ACTIVE
POUR SA JEUNESSE

saint-herblain
La Ville

*Je me **déplace**
pour ma formation
ou mon stage*

A

**IDE AU DÉPLACEMENT
ALTERNANCE / STAGE
APPRENTISSAGE /**

Aide aux
projets

**15/25
ans**

Aide au déplacement Alternance / apprentissage / stage

La Ville de Saint-Herblain propose une nouvelle aide aux stagiaires, alternants et apprenants effectuant leurs stages ou formations en dehors de la Métropole nantaise.

Elle porte sur la prise en charge d'une partie des frais de déplacement, sur la base d'un forfait kilométrique (1 km = 2€). L'aide est accordée en fonction du quotient familial de référence et peut varier de 15 à 60 % du coût du transport (plafond : 240€).

En cas de déplacement en transport en commun, l'abonnement souscrit ne doit pas être déjà pris en charge par l'employeur.

En contrepartie, le bénéficiaire sera invité à participer à une action en lien avec le Pôle Jeunesses dans les 6 mois qui suivent.

Conditions à remplir

- Être de nationalité française ou en situation administrative régulière
- Habiter Saint-Herblain depuis au moins 3 mois
- Être âgé-e de 15 à 25 ans (26 ans moins un jour)
- Ne pas avoir déjà bénéficié de l'aide concernée dans l'année civile en cours
- Effectuer une formation et/ou un stage d'au moins 4 semaines hors Nantes Métropole
- Demander l'aide **AVANT** la fin du stage ou de la formation

Pour bénéficier de l'aide, il vous suffit de compléter un dossier de demande d'aide auprès du Pôle Jeunesses de la Ville et de joindre les justificatifs demandés. Pour les mineurs, la signature d'un responsable légal est obligatoire.

Prendre RDV avec le Pôle Jeunesses

Pôle ressources jeunesse du Carré des services • 02 28 25 22 67

Pôle ressources jeunesse du Sillon de Bretagne • 02 28 25 25 51

ou par mail à jeunesse@saint-herblain.fr



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Loire-Atlantique



info
jeunes
EXPLORER LES POSSIBLES

saint-herblain.fr



saint-herblain
La Ville